



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

finances

Question écrite n° 95629

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les relations financières entre l'État et les collectivités. Elle lui indique qu'à l'issue de la conférence nationale sur les finances publiques des orientations autour desquelles devraient s'articuler les relations financières entre l'État et les collectivités locales ont été évoquées. Celles-ci viseraient notamment à veiller à une plus grande autonomie dans leur gestion. Elle souhaite par conséquent connaître les intentions de l'État en ce domaine.

Texte de la réponse

Le rapport remis en décembre 2005 au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie par M. Pébereau, intitulé « Des finances publiques au service de notre avenir » a tiré un signal d'alarme sur l'état des finances publiques françaises, et notamment sur les conséquences de l'augmentation de la dette publique. Face à cette situation, le Gouvernement s'est fixé un objectif de désendettement, consistant à ramener la dette de 66 % à 60 % du PIB à l'horizon 2010. Cet objectif implique bien évidemment de stimuler la croissance et l'emploi, mais il exige également un effort de maîtrise de la dépense publique de la part de l'ensemble des acteurs concernés : l'État, les administrations sociales et les collectivités locales. Dans ce contexte, la première réunion de la Conférence nationale des finances publiques, qui s'est tenue le 11 janvier dernier, a ouvert la voie à une concertation approfondie entre l'État et les collectivités territoriales. Le Premier ministre a alors proposé aux représentants des collectivités locales un pacte portant sur trois types d'engagements : un alignement progressif de l'évolution des dépenses de l'ensemble des collectivités locales sur le rythme de l'inflation ; une évolution des concours de l'État aux collectivités locales rendue progressivement compatible avec les normes de dépenses que s'impose l'État ; une meilleure association, en contrepartie, des collectivités aux décisions qui les concernent. Dans la continuité de cette conférence, le gouvernement a conduit au printemps dernier une concertation avec les associations d'élus (AMF, ADCF, ADF, ARF) sur les modalités de régulation des finances locales, dans le cadre des principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière des collectivités locales. Cette concertation a porté tant sur les dépenses des collectivités locales que sur leurs ressources. S'agissant des dépenses, la concertation s'est articulée autour de quatre axes. Il a d'abord été proposé d'accroître les marges de manoeuvre des collectivités locales sur les compétences transférées et notamment dans les domaines concernant les personnes âgées, l'insertion, le handicap et les formations sociales et sanitaires. Le deuxième axe s'est concentré sur la mise en place d'une concertation avec les élus sur les normes techniques. Le troisième axe a porté sur les modalités de concertation préalable sur les décisions de l'État concernant les collectivités locales. Parmi les mesures envisagées à ce titre, on peut citer le renforcement des prérogatives du CFL, la mise en place d'études de l'impact financier et organisationnel pour les collectivités des décisions de l'État, la prévention du risque de financement des politiques sectorielles par la DGF et l'association des élus aux négociations salariales dans la fonction publique. Le dernier axe de cette concertation portant sur les dépenses a visé enfin à renforcer le pilotage de l'évolution globale des dépenses locales à travers la fixation d'une norme indicative d'évolution et l'amélioration du suivi des dépenses des collectivités par les assemblées délibérantes et les citoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95629

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5595

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12439